

B. NOTICE

NOTICE

PolyVar Yellow 275 mg ruban pour ruche

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENTTitulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Bayer Animal Health GmbH
51368 Leverkusen
Allemagne

Fabricant responsable de la libération des lots :

KVP Pharma + Veterinär Produkte GmbH
Projensdorfer Str. 324, 24106 Kiel
Allemagne

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

PolyVar Yellow 275 mg ruban pour ruche
Fluméthrine

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Rubans en plastique, de couleur jaune, avec 15 trous.

Substance active : Un ruban pour ruche contient 275 mg de fluméthrine.

4. INDICATION(S)

Chez l'abeille, traitement de la varroose due aux acariens *Varroa destructor* sensibles à la fluméthrine.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas de résistance connue à des pyréthrinoïdes (voir rubrique « Mises en garde particulières »).

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Abeille

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Traitement dans la ruche. À utiliser à l'entrée de la ruche, comme une porte.
Utiliser deux rubans par ruche standard.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Mise en place des rubans pour ruche :

Le traitement doit débuter peu après la miellée et l'extraction du miel afin d'assurer une activité de vol suffisante pour un traitement efficace et un développement sain de l'abeille en hiver. Le traitement doit durer au moins 9 semaines jusqu'à la fin de l'activité de vol, mais pas plus de 4 mois. A 9 semaines, poursuivre le traitement si l'on continue d'observer des acariens morts à ce moment. Le traitement permettra donc généralement de couvrir la phase critique du transfert horizontal potentiel des acariens, p. ex. par vol.

L'efficacité du traitement doit être contrôlée de la manière décrite à la rubrique « Mises en garde particulières »).

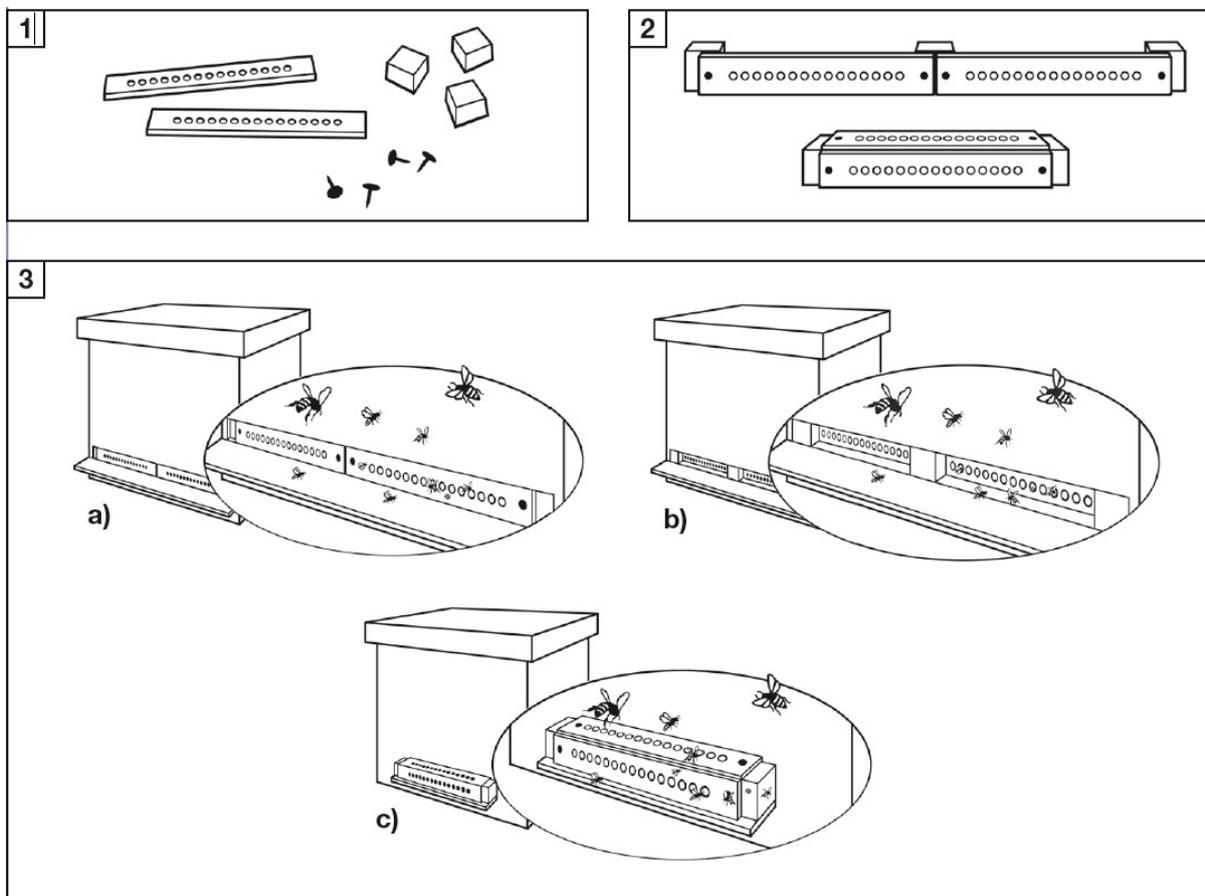
Le ruban pour ruche doit être placé à l'entrée de la ruche de manière à ce que les abeilles ne puissent entrer ou sortir qu'en passant à travers les trous du ruban. La surface entière et les trous du ruban pour ruche ne doivent pas être recouverts afin d'assurer le contact des abeilles avec le ruban et la ventilation de la ruche. Les rubans sont conçus pour ne pas empêcher l'enlèvement des abeilles mortes. Les rubans ne doivent pas être coupés.

Cet emballage ne contient que les rubans pour ruche, mais en fonction du type de ruche et de la taille de l'entrée de la ruche, d'autres éléments tels que des punaises, des agrafes, des clous ou des blocs de bois peuvent s'avérer nécessaires pour fixer le ruban. Les rubans peuvent être fixés de différentes manières à l'intérieur ou à l'extérieur de la ruche.

Pour les types de ruche ayant une entrée large, deux rubans peuvent être fixés en ligne (voir figures 3a et 3b pour p. ex. les ruches Boczonadi, Dadant, Deutsch normal, Langstroth, Simplex, Spaar-Kast et Zander).

Pour les ruches ayant une petite entrée, les rubans peuvent être fixés en formant un cuboïde devant l'entrée (voir figure 3c, p. ex. ruches Layens et A-Ž).

Des exemples sont illustrés ci-dessous.



Ne pas réutiliser le ruban pour ruche.

10. TEMPS D'ATTENTE

Miel : zéro jour.

Ne pas utiliser pendant la miellée.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Pas de précautions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement, ne pas conserver. Tout produit restant doit être jeté.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Traiter simultanément toutes les colonies d'un même rucher.

Le produit doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégré contre le varroa.

En tant que méthode efficace visant à réduire le risque de sélection d'acariens résistants, comme c'est le cas avec d'autres acaricides, produits contenant de la fluméthrine ne doivent pas être utilisés au cours d'années consécutives mais une rotation stricte par des produits contenant des substances actives appartenant à d'autres classes chimiques doit plutôt être appliquée. En fonction de la situation de la résistance locale, il peut s'avérer nécessaire de respecter une pause de plus d'un an entre les traitements. Etant donné que la fluméthrine et le tau-fluvalinate appartiennent à la même classe, leur rotation de l'un avec l'autre n'est pas adéquate.

L'utilisation inadéquate du produit pourrait comporter un risque accru de développement d'une résistance et pourrait finalement mener à une inefficacité de la thérapie et à une perte des colonies.

De manière générale, il est recommandé de tester la sensibilité aux acaricides au niveau régional. Cela peut s'effectuer p. ex. par dosage biologique (test évaluant si les acariens vivants meurent lorsqu'ils sont exposés à la substance active) ou analyse moléculaire utilisation la PCR (analyse sur un échantillon d'acariens morts pour tester l'existence de gènes de résistance). En cas de résistance aux pyréthrinoïdes, produits contenant de la fluméthrine ne doivent pas être utilisés. Lorsqu'une résistance aux pyréthrinoïdes a été constatée dans le passé, envisager la réalisation d'un nouveau test pour déterminer la sensibilité actuelle de la colonie car les acariens peuvent redevenir sensibles en plusieurs années.

Une activité de vol est nécessaire pour obtenir une exposition à la substance active. En cas de périodes prolongées de faible activité de vol, p. ex. en raison de conditions météorologiques défavorables, l'efficacité peut être réduite.

L'efficacité du traitement doit être contrôlée par la réalisation de tests standards tels que la surveillance continue de la chute naturelle des acariens en utilisant un plateau collant ou l'évaluation de la charge en acariens par 100 abeilles, pour déterminer s'il est nécessaire d'administrer un traitement hivernal, p. ex. par l'acide oxalique.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Après l'installation du produit, les abeilles peuvent former des amas à l'entrée de la ruche pendant quelques heures durant l'adaptation.

Assurer une ventilation adéquate de la ruche en cas de temps chaud.

L'utilisation de PolyVar Yellow n'a pas été testée pendant des périodes de chaleur extrême. Le produit peut avoir un impact sur la ventilation de la ruche, d'une manière similaire à d'autres rubans standards réduisant l'entrée de la ruche et doit donc être temporairement enlevé si cela s'avère nécessaire.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :
Conserver le sachet contenant les rubans pour ruche dans l'emballage extérieur jusqu'à leur utilisation.
Ouvrir le sachet juste avant d'utiliser les rubans.
Se laver les mains à l'eau froide après avoir installé les rubans pour ruche.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :
Ne pas utiliser simultanément avec d'autres acaricides contre la varroose.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :
En raison de la nature des rubans pour ruche, un surdosage est peu probable et on ne s'attend à la survenue d'aucun signe de surdosage.

Incompatibilités :
Aucune connue.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

PolyVar Yellow (rubans ou sachets vides) ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques.

14. LA DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Janvier 2022

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sachet en polyester/aluminium/polyéthylène de basse densité.

Présentations :

Boîte contenant 1 sachet (10 rubans pour ruche)

Boîte contenant 10 sachets (100 rubans pour ruche)

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Les abeilles sont exposées à la substance active par contact direct avec la porte, en entrant et en sortant de la ruche, et indirect par contact social à l'intérieur de la ruche. Il n'y a aucune évaporation de la substance active.

BE-V508133

Délivrance libre